

DECISION DU PRESIDENT
2023DECISION88

Objet : Devis avec la société V.O.U.S « Vendée Occasions Utilitaires Services » – Acquisition RENAULT Trafic III FG.

LE PRESIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le devis de la société V.O.U.S « Vendée Occasions Utilitaires Services » : ZA Le Petit Bourbon - Rue Denis Papin - 85170 BELLEVIGNY, pour l'acquisition d'un RENAULT Trafic III FG,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le devis n° 3674 de la société V.O.U.S « Vendée Occasions Utilitaires Services » dont le siège social est situé : ZA Le Petit Bourbon - Rue Denis Papin - 85170 BELLEVIGNY, pour l'acquisition d'un RENAULT Trafic III FG, pour un montant total de 29 803,09 € HT, soit 35 682,76 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait le 25 mai 2023 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Le Président,
Guy Plissonneau



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.